

RCS : ARRAS Code greffe : 6201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01156 Numéro SIREN : 498 663 962 Nom ou dénomination : A A Z CONSEILS FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2021 sous le numéro de dépôt 5141

Désignation de l'entreprise EURL A A Z CONSEILS FINANCES					Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise 1 Rue du Mont Doré 62790 LEFOREST									
SIRET 4 9 8 6 6 3 9 6 2 0 0 0 2 1									
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12					Durée de l'exercice précédent * 12				
					Exercice N clos le 31/12/2020				
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2			
					Net 3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012				
		Autres *	014	230	016	230			
	Immobilisations corporelles*		028	12 699	030	6 196			
	Immobilisations financières * (1)		040	30	042	30			
	Total I (5)		044	12 959	048	6 426			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052				
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	12 078	070	12 078			
		Autres* (3)	072	4 699	074	4 699			
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	27 143	086	27 143			
	Charges constatées d'avance*		092	383	094	383			
Total II		096	44 304	098	44 304				
Total général (I + II)					110	57 262	112	6 426	50 837
PASSIF					Exercice N NET 1				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	7 500				
	Ecart de réévaluation			124					
	Réserve légale			126	750				
	Réserves réglementées *			130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132					
	Report à nouveau			134	40 541				
	Résultat de l'exercice			136	-9 125				
	Provisions réglementées			140					
Total I			142	39 666					
Provisions pour risques et charges			Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	30				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	540				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 28)			172	10 601				
REVENUS	Produits constatés d'avance			174					
	Total III			176	11 171				
	Total général (I + II + III)					180	50 837		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL A A Z CONSEILS FINANCES

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐Exercice N clos le
31/12/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210	
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214
		services *		217		218
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222
	Production immobilisée*					224
	Subventions d'exploitation reçues					226
	Autres produits					230
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234
	Variation de stocks (marchandises)*					236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	747		244
	Rémunérations du personnel*					250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252
	Dotations aux amortissements*					254
	Dotations aux provisions					256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		50	
Total des charges d'exploitation (II)					264	99 415
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	-8 986
Produits financiers (III)		280				
Charges financières (V)					294	139
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles - (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)					310	-9 125
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312		314
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324	1 318	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	IEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643		
Dont divers	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645		
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647		
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648		
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite			641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352		354	15 307
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370		372	15 307

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL A A Z CONSEILS FINANCES

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
		Autres	410	230	412		414		416	230	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	11 300	462		464		466	11 300		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 399	472		474		476	1 399		
Immobilisations financières		480	30	482		484		486	30		
TOTAL		490	12 959	492		494		496	12 959		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles				500	230	502		504		506	230
Immobilisations corporelles	Terrains			510		512		514		516	
	Constructions			520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels			530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers			540		542		544		546	
	Matériel de transport			550	1 528	552	3 767	554		556	5 294
	Autres immobilisations corporelles			560	435	562	466	564		566	901
TOTAL				570	2 193	572	4 233	574		576	6 426
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé			1	2	3	4	5				
			6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL A A Z CONSEILS FINANCES

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	15 307
Total des déficits restant à reporter	870	15 307

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	6 131	381	6 131
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	16 458	380	16 458
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : EURL A A Z CONSEILS FINANCES		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020	
		Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *
			023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024		160
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".			

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

SIREN 498663962

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL A A Z CONSEILS FINANCES

ADRESSE (voie) 1 Rue du Mont Doré

CODE POSTAL 62790 VILLE LEFOREST

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique VASSEUR Prénom(s) PATRICK
Nom marital VASSEUR % de détention 100.0000 Nb de parts ou actions 100.00
Naissance : Date 19/02/1973 N° Département 59 Commune SOMAIN Pays France
Adresse : N° 1 Voie Rue du Mont Doré
Code Postal 62790 Commune LEFOREST Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

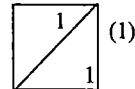
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

SIREN 498663962

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL A Z CONSEILS FINANCES

ADRESSE (voie) 1 Rue du Mont Doré

CODE POSTAL 62790

VILLE LEFOREST

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

EURL AAZ CONSEILS FINANCES
Au capital de 7500 €
Siège social : 1 rue du Mont Doré 62790 LEFOREST
Numéro d'immatriculation : 498 663 962 RCS d'ARRAS

**Procès-verbal des décisions de l'associé unique prises lors de l'Assemblée Générale
Ordinaire du 30 06 2021**

Je soussigné Monsieur Patrick VASSEUR agissant en qualité de gérant et de seul associé de la société AAZ Conseils Finances après avoir établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le tout conformément à la loi, prends les décisions ci-après concernant :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Affectation des résultats dudit exercice

Prise de décisions:

*** Première décision**

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice 2020 et les documents s'y rapportant tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 9124.92€ (Neuf milles cent vingt-quatre euros et 92 centimes). Il approuve également les opérations traduites par ces comptes et accomplies au cours de l'exercice écoulé.

*** Deuxième décision**

La réserve légale étant totalement dotée, l'associé unique décide d'affecter la totalité du déficit de l'exercice, soit 9124.92€ (Neuf milles cent vingt-quatre euros et 92 centimes) au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à 31415.98 € (trente et un milles quatre cent quinze euros et quatre-vingt dix huit centimes).

Qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des exercices au 31 12 2017, au 31.12.2018 au 31.12.2019 et au 31.12.2020.

De tout ce qui précède, l'associé unique a rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera enregistré sur le registre des décisions.

L'associé unique

Monsieur Patrick VASSEUR

